

# S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Roanne



Pour pouvoir voter à Roanne, il faut être inscrit sur les listes électorales et certaines conditions.

Il s'agit d'une démarche volontaire.

## Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

## Outils



+ SERVICE-PUBLIC.FR



## Élections Européennes

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen. Pour la France, **elles auront lieu le 9 juin 2024.** La limite des inscriptions électorales **par internet sera le mercredi 1er mai 2024.** La limite des inscriptions papier sera **le vendredi 3 mai 2024 12h00 au guichet État-Civil / Élections** ou **déposez votre formulaire dans la boîte aux lettres de l'espace congrès avant le vendredi 03 mai 2024 minuit.**

Agglo



## Suis-je inscrit sur les listes électorales de ma

# commune ?



Service en ligne  
Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote

[Accéder au service en ligne](#)

Ministère chargé de l'intérieur

## Quand s'inscrire ?

Vous pouvez déposer votre demande d'inscription en mairie à tout moment de l'année. Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite :

- › au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin (**dans certaines situations**, ce délai est allongé jusqu'au 10<sup>e</sup> jour précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin)
- › au plus tard le sixième mercredi précédant ce scrutin à minuit lorsque la demande est effectuée par téléprocédure

**Si vous déménagez, même à l'intérieur de Roanne, vous devez signaler votre changement d'adresse au service Élections.**



**Liste électorale, bureau de vote ... comment vérifier votre situation ?**

## Qui peut être électeur ?

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- › Habiter Roanne, ou être assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans, ou être assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public, ou être le gérant ou l'associé majoritaire ou unique d'une

société située sur Roanne, depuis au moins 2 ans, et être inscrit au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.

- › Avoir au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin (**inscription automatique** si formalités de recensement accomplies à 16 ans).
- › Être de nationalité française (un citoyen européen vivant en France peut s'inscrire seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes).
- › Jouir de ses droits civils et politiques.

## Quelles sont les pièces à fournir ?

- › Votre Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité (ou périmé depuis moins de 5 ans). Si demande d'inscription par courrier, joindre une copie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité.
- › Si vous êtes devenu français récemment : une pièce d'identité récente et une preuve de la nationalité française;
- › Si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne, un titre de séjour en cours de validité;
- › **Un justificatif** de domicile de moins de 3 mois.
- › Un formulaire d'inscription à télécharger ou à remplir sur place au service État-Civil/Élections.

## Où s'inscrire ?

**Vous pouvez vous inscrire sur place au service État-Civil, en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), ou par courrier adressé à la Mairie de Roanne.**

Pour toute démarche à faire auprès du service ETAT CIVIL, il vous faut

PRENDRE RENDEZ-VOUS au préalable en ligne [sur ce lien](#). Une permanence téléphonique est assurée durant les heures d'ouverture.



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE



